ABC CHARPENTE

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : Lotissement Serre Engelique, 05000 PELLEAUTIER

884 341 611 RCS GAP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 13 547,85 euros de la manière suivante :

A l'absorption des pertes antérieures pour	9 594,40 euros
Au fonds de développement pour	1 976,73 euros
A la réserve spéciale de participation pour	1 976,73 euros

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Benjamin COLLEY